Département D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE VERNOUILLET

BUDGET PRINCIPAL

OBJET: Subvention APE JULES **VALLES**

Date de la convocation du Conseil municipal

24 mai 2024

SG-2024/06.17

Service financier: Fin2024.023

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le

10/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS** DU

CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINE, Mmes QUERITE, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINE.

Absents excusés: MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es): M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 21 Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h44

Madame VIGNY, Vice-présidente de la Commission « Cohésion et animation du territoire, Services de Proximité et Démocratie Locale » expose que :

Suite à la création de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jules Vallès, il convient de leur attribuer une subvention de fonctionnement au même titre que les autres associations des parents d'élèves.

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis la commission communale « Cohésion et Animation du Territoire, Services de Proximité et Démocratie locale » du 15 mai 2024;

VU l'avis la commission des finances du 21 mai 2024

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le versement de la subvention de fonctionnement à L'APE JULE VALLES, d'un montant 569€

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2024;

DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2024.

La secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

amien STEPHO

Accusé de réception en préfecture

La présente délibération peut faire l'objet d'un reçours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.